

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 9

L'an deux mil vingt-et-un

Le 18 octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. BOIVENT Sébastien, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2021

**PRESENTS** : MMES GUÉRIN – SCHROEDER – TABEL

MM BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT – DESCLIDES –  
HUBERT – SUTRE

**EXCUSÉES** : MMES CHARLES – LESENNE – POT

**ABSENTS** : MME STAËL – MM DESLANDES – JUANOLA –  
LEROY

**POUVOIR** : MME LESENNE a donné pouvoir à M BOIVENT

Monsieur SUTRE Gérard a été nommé secrétaire.

**2021-10-01 D**

**OBJET : Tarif concession**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 15 janvier 2010 et du 10 septembre 2010 (201051d) fixant les tarifs des concessions ainsi que d'une case de columbarium.

Monsieur le Maire propose de revoir ces tarifs et propose les tarifs suivants :

- Concession 15 ans soit 15, 20 ou 30 €/m<sup>2</sup>
- Concession 30 ans soit 45 ou 60 €/m<sup>2</sup>
- Concession 50 ans soit 75 ou 100 €/m<sup>2</sup>
- Case de columbarium à 600 €.

Monsieur le Maire précise que ces tarifs seraient appliqués à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, souhaite maintenir les tarifs de concessions actuels :

- Concession 15 ans soit à 10 €/m<sup>2</sup>
- Concession 30 ans soit à 30 €/m<sup>2</sup>
- Concession 50 ans soit à 50 €/m<sup>2</sup>
- Case de columbarium à 600 €.

Fait à Jauldes, le 19 octobre 2021

**Le Maire**

**Sébastien BOIVENT**

